



Somme que le huissier peut prendre

Par **Regis1000**, le **03/02/2019** à **20:51**

Bonjour

J'ai une dette de 36000 euros

J'ai un salaire de 1300 euros/mois

Charge fixe par mois : 534 euros, 97 euros

38 euros, 18 euros, 10 euros

Le huissier peut me prendre quelle somme

Par mois ?

Cordialement

Par **morobar**, le **04/02/2019** à **08:09**

Bonjour,

Le calcul est difficile, et ce n'est pas forcément un huissier qui va se présenter, mais par exemple une saisie sur salaire.

Quoiqu'il en soit ce ne sont pas vos dépenses qui importent, mais le montant de vos revenus, et l'état de vos comptes bancaires.

Par **Regis1000**, le **04/02/2019** à **12:19**

Bonjour

Merci de votre réponse

Mais par rapport au somme que je vous ais donné, et si le huissier me propose un échéancier

quel somme puis je proposer?
Je suis complètement perdu
Merci d'avance

Par amajuris, le **04/02/2019** à **13:15**

bonjour,
cela dépend de vos biens et de vos revenus.
l'huissier peut effectuer une saisie sur vos rémunérations, sur vos comptes bancaires et sur vos biens.
la somme pouvant être saisie par l'huissier dépend du type de saisie.
votre créancier n'a aucune obligation d'accepter un échéancier, sachant que la somme initiale est augmentée des intérêts et des frais de recouvrement, l'intérêt du débiteur est donc de rembourser sa dette le plus rapidement possible.
salutations